

# TZR, plus qu'une vocation : l'avenir du métier

## Votre collègue est peut-être un TZR...

*Tout commençait pour le mieux :*

Il a eu son concours *mais* il a été affecté comme TZR contre son gré, en général aussitôt après sa titularisation.

*En conséquence :*

- Il profite du statut enviable de remplaçant devant les élèves et les parents, et ce pour des durées de service allant de l'année à la journée ;
- Il a la chance de peut-être transmettre des savoirs sur plusieurs établissements et bientôt dans plusieurs disciplines dont évidemment il ignore tout ;
- Il peut profiter d'un emploi du temps farfelu et sans cohérence, lui laissant goûter les joies des transports en commun ou des embouteillages ;
- Il jouit de l'opportunité séduisante d'enrichir sa maîtrise pédagogique en enseignant à des publics pour lesquels il n'a pas été formé (segpa ou lycée professionnel pour les certifiés, collèges pour les PLP...)
- Il pourra enrichir sa connaissance de l'administration de l'Éducation Nationale en bataillant contre les procès verbaux d'installation anti-datés du Rectorat, les affectations anti-statutaires etc. Il aura à cette occasion la chance de mener quelques conversations vives et enlevées avec les employés de la DPE.
- Par ailleurs, les bienfaits évoqués ici seront régulièrement reconduits d'une année à l'autre puisque *le seul élément stable dans la condition de TZR est l'emprisonnement dans ce « statut »*. Dénué de toute bonification spécifique pour le mouvement des mutations, le TZR ne peut même pas profiter de toutes celles qui existent par ailleurs (APV etc.).

## Ils l'ont fait pour nous, Ils le font pour vous !

Avec la **réforme du décret de 1950** et la loi Fillon- de Robien, vous aussi, collègues **postes fixes**, vous profiterez des joies sans contreparties :

- du complément de service hors de la matière enseignée, vive la bivalence !
- de l'affectation sur deux établissements de différentes communes
- du « remplacement interne » au pied levé

Qu'on se rassure tout de même, les TZR y obtiennent un privilège de plus : eux seuls seront amenés, à **pouvoir enseigner totalement hors de leur discipline !** En attendant que cela s'étende à tous... ?



- **Contacts :**
- *liste de diffusion*
- [tzrencolere@no-log.org](mailto:tzrencolere@no-log.org)
- *forum*
- <http://www.cetace.org/>
- *forums*
- *blog*
- <http://miseretzr.canalblog.com>

## Les missions des TZR, laboratoire de la casse des statuts de l'enseignement